

DBT

Société anonyme au capital de 920.615 euros

Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES

379 365 208 RCS ARRAS

--- oOo ---

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2018/2019

SOMMAIRE

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018/2019 CLOS LE 30/06/2019 ET LES ACTIVITES DU GROUPE	4
2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	6
2.1 – Activités	6
2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext	7
2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de recherche et développement	7
2.4 - Principaux risques du Groupe	7
2.5 - Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice	9
2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir.....	9
3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS	10
3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées	10
3.2 - Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :	10
3.3 - Prises de participations	10
3.4 - Présence des administrateurs au sein du capital.....	11
3.5 - Absence d'auto-contrôle	11
3.6 – Succursales	11
3.7 - Présence des salariés au sein du capital	11
3.8 – Montant des prêts interentreprises.....	11
4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE	11
4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT	Erreur ! Signet non défini.
4.2 - Présentation des comptes consolidés	12
4.2.1 - Périmètre de consolidation	12
4.2.2 – Présentation des comptes consolidés	13
4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE	Erreur ! Signet non défini.
4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV	Erreur ! Signet non défini.
4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE by DBT	15
4.2.6 – Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe	15
4.2.7 - Cessions de participations	15
4.2.8 - Rachat par la Société de ses propres actions	15
4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT	16
4.4 - Distribution de dividendes	16
4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce.....	16
4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles	16
4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT	Erreur ! Signet non défini.

4.8 - Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	18
4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes	18
4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes	18
5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	19
5.1 - Données juridiques de portée générale	19
5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction.....	19
5.2.1 - <i>Fonctionnement du conseil d'administration</i>	19
5.2.2 - <i>Composition du conseil d'administration</i>	20
5.2.3. - <i>Activité du Conseil d'administration</i>	21
5.2.4. - <i>Modalités d'exercice de la direction générale</i>	21
5.2.5. - <i>Rémunération des administrateurs et dirigeants</i>	21
5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires.....	22
5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale	22
Il n'existe pas de conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale.....	22
5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux	22
5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration	23
5.7 - Le capital social au 30 juin 2019	23

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la société DBT, (ci-après « **DBT** », la « **Société** » ou la « **Société DBT** ») durant l'exercice clos le 30 juin 2019, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018/2019 CLOS LE 30/06/2019 ET LES ACTIVITES DU GROUPE

1.1.Lancement de la nouvelle gamme de chargeurs DBT de 25 à 350kW

Grâce à ces investissements et au développement de solutions entièrement propriétaires, DBT a désormais une parfaite maîtrise technique d'une nouvelle gamme de chargeurs de 25 à 350kW. Ce qui couvre toutes les demandes du marché de la recharge rapide. Pour rappel, DBT a commencé, dès 2013, le déploiement des premiers chargeurs rapides conformes aux 3 normes européennes (DC CHAdeMO, DC CCS Combo et AC) sur une technologie Nissan. Cinq ans après, nous venons de faire certifier notre nouvelle gamme de chargeurs rapides (25 à 350kW) avec le label « *ISO Quality Management System* », sur une technologie 100% DBT.

DBT propose aujourd'hui des chargeurs 25kW, 50kW, 150kW autonome, 150kW avec dispenser, et jusqu'à 350Kw avec dispenser. Cette nouvelle gamme couvre toutes les configurations de recharge pour 100% des véhicules qui seront commercialisés d'ici 2025.

La Spark, est un coffret mural communicant jusqu'à 4 prises. Elle est destinée aux parkings privés ou pour les copropriétés. Les deux points de charge intelligents bénéficient de l'innovation « power share » (partage de puissance) qui optimise le temps de charge en fonction de l'énergie disponible.

La Keren, est destinée à l'espace public. Cette borne a été développée pour répondre au besoin des collectivités et des syndicats d'énergie.

1.2.Lancement de la nouvelle plateforme de supervision dématérialisée

DBT propose désormais -un service après-vente de télé-diagnostic et de télémaintenance. La performance d'un réseau de recharge est mesurée par sa disponibilité pour tous les utilisateurs de véhicules électriques. Les bornes DBT peuvent maintenant être connectées à une plateforme interactive avec tout l'écosystème du véhicule électrique (conducteurs, fabricants d'infrastructures, exploitants de réseaux de recharge etc..)

1.3.Poursuite de l'expansion à l'export

La Société a poursuivi son développement à l'export en livrant des chargeurs, **en Suisse, en Italie et au Liban.**

Le 14/12/2018, Gabriela Firea, maire de la ville de Bucarest **en Roumanie**, a inauguré le nouveau chargeur Compact 50 de DBT. Ce chargeur fut le premier du réseau que compte développer la Compania Municipala Energetica de Bucarest. Beaucoup d'autres chargeurs doivent être déployés sur le territoire Roumain dans le cadre des projets nationaux de déploiement d'infrastructures de recharge.

DBT continue le déploiement de ces chargeurs **en Hongrie** par le biais de son partenaire Hongrois Elektromotive. Plusieurs stations de recharges rapides Compact 50kW et l'ultra 150kW seront prochainement déployées sur ce territoire.

On continue aussi de développer et renforcer le réseau de distribution à l'export.

1.4.DBT a remporté un important contrat de transformateurs de courant auprès de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz en janvier 2019

Il s'agit d'un contrat d'une valeur de 1,3 millions d'euros. Le plus gros contrat de fourniture jamais remporté par DBT. Cette commande totalise 560 blocs de mesure triphasés (microblocs) et 4200 transformateurs de mesure monophasés. Cette commande correspond à un plan de production étalé sur une année complète.

1.5.DBT a prolongé son accord de financement obligataire avec la société Nice & Green

La Société a négocié une extension de la ligne de financement obligataire afin de faire face à l'augmentation de son besoin en fonds de roulement.

Les termes du contrat initial de financement obligataire d'un montant total de 3 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2017 ont ainsi été porté dans un premier temps à 5,2 millions d'euros puis à 7 millions d'euros, pour en arriver à 10,6 millions d'euros avec l'amendement signé le 13 décembre 2018.

Aux termes de ce nouvel avenant, Nice & Green a témoigné sa confiance en s'engageant à conserver 15% des actions nouvelles reçues sur conversion des OCA au moins jusqu'au 31 décembre 2019.

1.6. Développement d'un chargeur Ultra 150Kw – 1000V pour camions électriques

En partenariat avec l'ADEME et Volvo Trucks, DBT développe un nouveau chargeur rapide 150kW - 1000 volts, à destination des véhicules lourds électriques (camions, bus, semi-remorques).

Cette nouvelle version de chargeur est le résultat de l'évolution du chargeur destiné aux véhicules légers (tension jusque 500 volts) aux véhicules lourds (allant jusque 1000 volts). L'évolution technique de ce chargeur est donc le niveau de tension qui passera de 500 à 1000 volts.

2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 – Activités

Créé en 1990, le Groupe est organisé autour de trois pôles d'activités: un pôle dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides devenu depuis 2010 l'axe de développement prioritaire du Groupe, un pôle historique regroupant la mesure électrique, le contrôle d'accès et la distribution d'énergie et un pôle créé en 2016 afin d'assurer la formation d'ingénieurs et de techniciens dédiés aux Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique.

Ces trois pôles d'activité sont regroupés au sein de trois sociétés distinctes, DBT CEV pour l'activité dédiée aux bornes de recharge, DBT Ingénierie regroupant depuis le 1er juillet 2013 les activités historiques et EDUCARE by DBT pour la formation. Ces trois sociétés ainsi que la société DBT forment le périmètre de consolidation du groupe DBT (le « **Groupe** » ou le « **Groupe DBT** »).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total de 9.210.954 euros contre 9.223.384 euros lors de l'exercice précédent, réparti comme suit :

En K€	2018-2019	2017- 2018
Bornes de recharge et services associés	7.014	7.211
Transformateurs et mobilier urbain	2.197	2.012
TOTAL	9.211	9.223

Le résultat d'exploitation à (1.009) K€. Après comptabilisation des produits et charges financiers pour un montant net de (154) K€, et prise en compte d'un résultat exceptionnel de 501K€, la perte nette du Groupe s'établit à 662 K€ (contre 343 K€ au titre de l'exercice précédent).

Par rapport au 30 juin 2018, le résultat net s'est détérioré de 319 K€, soit 93%.

Les ventes de bornes de recharge et de services associés ont représenté 76% de l'activité sur l'exercice (contre 78% au cours de l'exercice précédent) contre 24% pour l'activité historique de vente de transformateurs et de mobilier urbain (bornes de contrôle d'accès, de distribution d'énergie).

L'activité de formation lancée en 2016 représente un chiffre d'affaires de 38K€, montant repris dans l'activité Borne de recharge.

La société DBT Ingénierie a subi une augmentation de son chiffre d'affaires de l'ordre de 185k€ euros.

La Société DBT est la société mère du Groupe. Suite à la filialisation des activités du Groupe, la Société DBT est aujourd'hui une holding pure.

2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext

Côte du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019



Au cours de l'exercice 2018/2019, 13.968.174 titres ont été échangés (contre 22.442.569 au cours de l'exercice précédent). A l'ouverture de l'exercice, le titre cotait 2,30 € par action et à la clôture, le titre cotait 0,718€.

2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de recherche et développement

La Société DBT étant une holding, elle n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

Sur l'exercice, cette activité a été portée uniquement par la société DBT-CEV.

La société DBT-CEV possède un bureau d'études composé d'une équipe d'environ dix ingénieurs qui travaillent en collaboration avec des sous-traitants français et étrangers .

2.4 - Principaux risques du Groupe

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités du Groupe :

A. RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DU GROUPE

L'accord technique de fourniture de pièces détachées par Nissan est maintenu jusqu'en juillet 2021.

Par ailleurs, nous avons désormais une double source de fourniture pour tous les composants stratégiques.

- Risques industriels
 - Capacité des fournisseurs à répondre à la demande croissante du marché : le Groupe a atténué ce risque via un approvisionnement en double source.
 - La production et la commercialisation futures des produits dans le domaine de la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables dépendront de sa

capacité à s'adapter aux évolutions technologiques du secteur. Ce risque est réduit du fait de l'arrêté des normes des véhicules électriques jusqu'en 2022.

- Risques commerciaux

Nous avons maintenu les quatre équipes en interne pour gérer l'après-vente, ce qui nous permet d'améliorer la fiabilité et la satisfaction client.

- Le Groupe pourrait être confronté à des décalages de livraisons des commandes sur les bornes de recharge pour des raisons propres ou imputables à des tiers dont ses clients, susceptibles d'impacter son rythme de développement.
- La différenciation entre les bornes voitures électriques dans la société DBT CEV et les bornes de l'activité historique de la société DBT INGENIERIE crée une confusion vis-à-vis des clients. Le Groupe envisage de regrouper toute l'activité bornes dans une seule entité tandis que l'activité « transformateurs » sera exercée par une entité distincte.

B. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

L'apparition de nouveaux acteurs ou l'intensification de la concurrence pourrait impacter défavorablement le développement du Groupe.

C. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE

Afin de diminuer les risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés nous avons mis en place un programme d'amélioration des ressources humaines et nous veillons également à assurer un partage des connaissances des opérateurs.

D. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe partage certains éléments de son savoir-faire et développe des droits en commun dans le cadre de collaboration avec des tiers. Toutefois, le Groupe a systématiquement mis en avant son droit de propriété sur les développements réalisés par des tiers et dont il détient la propriété afin de limiter les risques suivants :

- Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société
- Risque d'incidence d'une action judiciaire
- Risques environnementaux

E. RISQUES DE MARCHES

- Risques de change : les contrats américains sont libellés en dollars tandis que les contrats avec la Chine sont libellés en euros.

F. RISQUES FINANCIERS

- Risque de liquidité et besoin de financement complémentaire

- Risques liés aux clients
- Risques liés au crédit d'impôt recherche
- Risques liés à la garantie des produits
- Risques de dilution

2.5 - Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

- Réception de nouvelles commandes : chargeurs rapides 50W et 150 kW et bornes lentes (Keren) et Wallbox DC

Début juillet 2019 nous avons réceptionné les premières commandes concernant la nouvelle borne de recharge le Wallbox DC. Cette borne symbolise l'aboutissement du renouvellement de toute la gamme de bornes que DBT a su opérer afin de proposer des produits en adéquation avec les besoins des électromobiliciens d'aujourd'hui et de de demain.

Tous les principaux constructeurs automobiles mondiaux sont venus au cours de l'exercice sur le site de Douai pour effectuer des tests de charge sur leurs nouveaux véhicules.

- Diversification de notre activité avec le lancement de nouveaux produits

2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir

L'activité recharge pour véhicules électriques continuera de se développer sur trois axes majeurs, nouvelles offres, nouveaux marchés et nouveaux horizons.

Développement d'offres clefs en main.

DBT capitalise sur son exposition et de sa renommée dans le secteur de la recharge VE pour porter des offres commerciales intégrant la fourniture et pose des infrastructures, mais aussi des solutions de financement. En plus de l'offre existante sur la maintenance connectée, l'entreprise pourrait proposer une solution de pilotage et de gestion en ligne des accès commerciaux de ses bornes, et ainsi générer des revenus annexes à la commercialisation des bornes.

Intégration en marque blanche dans des produits et services à forte valeur ajoutée.

Les bornes commencent à faire partie du paysage quotidien et proposent maintenant d'autres services que la recharge simple.

DBT propose, par son expérience de conception rationnelle et fiabilisée, des solutions intégrables dans le mobilier urbain. En détournant par exemple, des panneaux publicitaires pour y ajouter des services de recharges, l'entreprise prévoit d'élargir des sources de revenus dans un secteur où la concurrence est moins féroce que les bornes pour le particulier par exemple.

Continuité de l'expansion géographique.

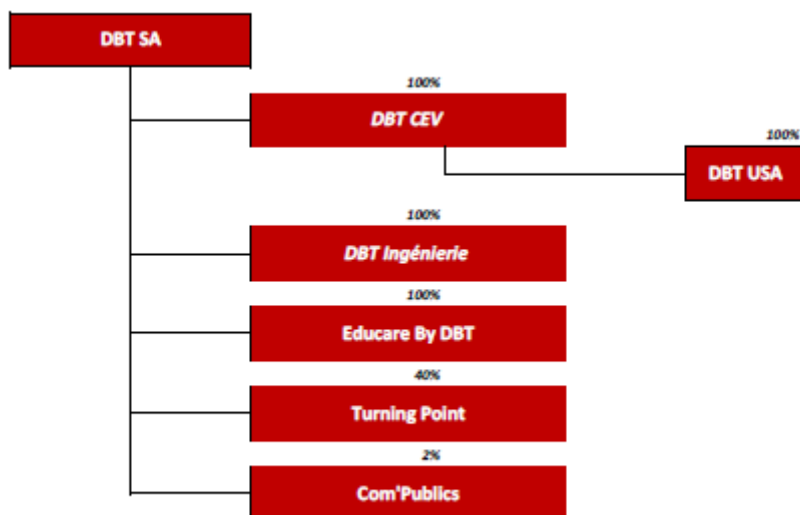
Des recrutements en fin d'exercice précédent sur la partie commerciale export, ont permis de renforcer le maillage et la formation des partenaires commerciaux et techniques à l'export.

Cet investissement portera ses fruits rapidement.

3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées

Au 30 juin 2019, notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :



3.2 - Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :

DBT USA : créée en 2011, elle est en sommeil et pourrait être réactivée pour accompagner les perspectives de développement du Groupe sur le sol américain à l'horizon 2019/2020 ;

Turning Point : créée en 2009, cette entité suédoise contrôlée à 60% par ses dirigeants locaux est le distributeur de la Société pour son activité « Bornes de recharges » pour les pays nordiques (Norvège, Suède, Finlande et Danemark). DBT y a pris une participation minoritaire afin de permettre à cette structure de se développer. Nous envisageons la fermeture de cette filiale.

Com'Publics : créée en 1994, cette société française est spécialisée dans le lobbying et la communication institutionnelle. Outre la participation minoritaire de la Société, le reste du capital est détenu par des actionnaires tiers à la Société.

3.3 - Prises de participations

Nous vous signalons que notre Société n'a pris aucune participation significative en France ou à l'étranger au cours de l'exercice écoulé.

3.4 - Présence des administrateurs au sein du capital

Aucun administrateur ne détient d'actions dans le capital social à l'exception de Monsieur Jean-Charles Chaîne qui détient 311 actions de la société (au porteur).

La société Holding HFZ, détenue par Monsieur Hervé Borgoltz et Madame France Borgoltz, détient 1.826.100 actions, lesquelles représentent, au 30 juin 2019, 19,84% du capital social.

3.5 - Absence d'auto-contrôle

Aucune des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ne détient de participation dans notre Société.

3.6 – Succursales

La Société n'a pas de succursale.

3.7 - Présence des salariés au sein du capital

- Présence des salariés de DBT au sein du capital de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, et la Société DBT n'ayant pas de salariés, nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés était nulle.

- Présence des salariés des sociétés liées à DBT au sein du capital de la Société

Nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés des sociétés liées à DBT était nulle.

3.8 – Montant des prêts interentreprises

La société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE

4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT

Les comptes annuels de l'exercice 2018-2019 clos le 30 juin 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires est nul, tout comme l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 3.094 euros donnant un total de produits d'exploitation de 3.094 euros contre 556 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2018.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 436.572 euros contre 335.462 euros au titre du précédent exercice.

Le résultat d'exploitation ressort par conséquent à (433.478) euros contre (334.906) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat financier ressort à la somme de 35.014 euros contre 162.257 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est donc de (398.464) euros contre (172.650) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 123.105 euros, contre 2.610 euros au titre du précédent exercice, et compte tenu d'un d'impôt sur les bénéfices nul, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de (275.360) euros contre une perte de (170.040) euros au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 18.905.042 euros contre 15.581.707 euros au titre de l'exercice précédent. Cette hausse est liée à l'augmentation de capital d'un montant de 2,8 M €, prime incluse.

4.2 - Présentation des comptes consolidés

4.2.1 - *Périmètre de consolidation*

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)	Adresse	Siren
DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	379 365 208
DBT INGENIERIE	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	797 630 050
DBT CEV	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	522 613 041
EDUCARE by DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	823 195 300

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent donc les sociétés suivantes :

- DBT
- DBT INGENIERIE
- DBT CEV
- EDUCARE by DBT

4.2.2 – Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société DBT sont établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 à L 233-28 et R 233-3 à R 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe DBT a réalisé un chiffre d'affaires de 9.210.954 euros contre 9.223.384 euros au titre de l'exercice précédent et le résultat d'exploitation s'est avéré déficitaire de (1.009.910) euros contre (200.867) euros au titre du précédent exercice.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (153 815) euros, contre (105.824) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant des sociétés intégrées est déficitaire de (1 163 755) euros contre (306 691) euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018.

Le résultat exceptionnel s'élevant à 501.423 euros, contre (42.629) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat net de l'ensemble consolidé est négatif et ressort à (662.239) euros contre (343.073) euros au titre du précédent exercice.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 5.384 K€ euros contre 3.245 K€ au titre de l'exercice précédent.

4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE

La société DBT INGENIERIE, société par actions simplifiée, est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT INGENIERIE est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques.

L'exercice clos le 30 juin 2019 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 2.218.483 euros, contre 1.953.081 euros au titre de l'exercice précédent, se décomposant en vente de produits finis pour 2.176.201 euros et prestations de services pour 42.282 euros.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de 69.215 euros.

Après prise en compte notamment :

- des charges externes pour 1.626.607 euros,
- des charges de personnel pour 407.308 euros,
- des autres charges d'exploitations pour 10.135 euros,
- des impôts et taxes pour 21.605 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à 222.042 euros, contre (107.817) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (35.237) euros contre (21.401) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est de 186.805 euros contre (129.219) euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de (114.970) euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de (1.157) euros au titre de l'exercice précédent, et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice net de 71.835 euros contre une perte nette de (130.376) euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 30 juin 2019, le total du bilan de la société DBT INGENIERIE s'élève à 2.530.272 euros, contre 1.879.863 euros au 30 juin 2018. Il se compose de façon schématique de 340.904 euros d'actifs immobilisés et de 2.189.368 euros d'actifs circulants.

Le montant des disponibilités s'élève à 99.984 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 171.424 euros contre un montant 99.589 euros au titre de l'exercice précédent. Il demeure inférieur à la moitié du capital social lequel ressort à 500.000 euros.

Les dettes s'élèvent à la somme de 2.358.848 euros contre 1.780.274 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV

La société DBT-CEV, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT-CEV est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de matériels électriques.

L'exercice clos le 30 juin 2019 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 7.107.010 euros, contre 7.304.473 euros au titre de l'exercice précédent, se décomposant en vente de produits finis pour 3.067.366 euros, et prestations de services pour 4.039.644 euros.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de 335.143 euros.

Après prise en compte notamment :

- des achats consommés pour 4.840.092 euros,
- des charges de personnel pour 2.915.633 euros,
- d'autres charges d'exploitation pour 399.306 euros,
- des impôts et taxes pour 123.379 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (836.256) euros, contre 274.797 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de (153.259) euros contre (244.046) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est déficitaire de (989.515) euros

contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 30.751 euros au titre du précédent exercice.

En présence d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 493.287 euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de (43.882) euros au titre de l'exercice précédent, et en l'absence d'un impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (496.228) euros contre une perte de (13.131) euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 30 juin 2019, le total du bilan de la société DBT-CEV s'élève à 13.015.565 euros contre 12.206.906 euros au titre du précédent exercice. Il se compose de façon schématique de 4.325.045 euros d'actifs immobilisés et de 8.690.519 euros d'actifs circulants.

Le montant des disponibilités s'élève à 84.619 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 2.240.912 euros contre 2.737.140 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 10.774.653 euros contre 9.435.191 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE by DBT

La société EDUCARE by DBT, société à responsabilité limitée unipersonnelle est filiale à 100% de la société mère DBT. La société EDUCARE by DBT est spécialisée dans la formation d'ingénieurs dédiés aux infrastructures de recharge pour véhicule électrique en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

L'exercice clos le 30 juin 2019 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 38k euros.

4.2.6 – Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe

Le service commercial a été renforcé avec une nouvelle assistante administration des ventes.

4.2.7 - Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune cession de participation n'a eu lieu.

4.2.8 - Rachat par la Société de ses propres actions

Au 30 juin 2019, la Société ne détenait aucune action consacrée à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à (275.593) euros. Le poste report à nouveau sera ainsi porté de (1.637.466) euros à (1.913.059) euros, la totalité des capitaux propres s'élevant à 16.234.807 euros (contre 13.710.167 euros à la clôture de l'exercice précédent).

4.4 - Distribution de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (€)

(art. R.225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
TOTAL DU BILAN					
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social.....	269.565	412.732	470.657	648.369	920.616
Nombre des actions émises.....	269.565	4.127.320	4.706.568	6.483.691	9.206.159
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	476.056	554.997	165.480	0	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	(225.317)	(375.930)	(662.089)	(170.742)	(273.535)
Impôts sur les bénéfices.....	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions.....	(177.711)	(383.037)	(658.385)	(170.040)	(275.360)
Résultat distribué.....	0	0	0	0	0
3. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	(0,84)	(0,09)	(0,14)	(0,03)	(0,03)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	(0,66)	(0,09)	(0,14)	(0,03)	(0,03)
Dividende attribué à chaque action.....	0	0	0	0	0
4. Personnel	0	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....					
Montant de la masse salariale de l'exercice et Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres).....	0	149.117	1.490	0	0

*Dividende versé lors d'une distribution exceptionnelle de réserves par décision des associés en date du 7 octobre 2013.

4.8 - Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos, le solde des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 30/06/2019 dont le terme est échu (en euros)						
Echéance future		Echéance passé				Total TTC
De 0 à 30 j	De 31 à 60 j	De 0 à 30 j	De 31 j à 60 j	De 61 à 90 j	> 91 j	
NEANT	-1.224	-60.665	12.400	NEANT	-330.643	-380.132

Tableau du solde des créances clients au 30/06/2019 dont le terme est échu (en euros)					
Echéance future	Echéance passé				Total TTC
	De 0 à 30 j	De 31 j à 60 j	De 61 à 90 j	> 91 j	
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	-72.478	-72.478

4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Messieurs Philippe Serenon et Alexandre Borgoltz, ayant été nommés au cours de l'assemblée générale du 19 décembre 2017 pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, leur mandat n'arrive pas à échéance au cours de la prochaine assemblée.

Les quatre autres membres du conseil d'administration ayant été nommés au cours de l'assemblée générale du 27 octobre 2015 pour une durée de six années, leur mandat n'arrive pas à échéance au cours de la prochaine assemblée.

Les mandats du cabinet Colas Hubert et Associés, domicilié au 10 place Laon 02200 Soissons et de Monsieur Christophe Watine, domicilié 2, Allée des Roseaux 59650 Villeneuve d'Ascq, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant, ont été renouvelés pour une durée de six exercices au cours de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2015, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 - Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale	DBT
Siège social	Parc Horizon, 62117 Brebières
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date d'immatriculation	04 octobre 1990
Durée de la Société	50 ans, prorogée jusqu'au 31 décembre 2099
Activité	Holding
Registre du commerce et des sociétés	Arras
Consultation des documents juridiques	Au siège social
Exercice social	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin
Répartition des bénéfices (article 13.1 des statuts)	Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'il représente.
Paiement des dividendes (article 31 des statuts)	L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.
Commissaire aux comptes titulaire	CHD Hauts de France, 14 rue Ernest Tavise, 02200 Soissons
Commissaire aux comptes suppléant	Christophe Watine, 2 allée des roseaux 59650 Villeneuve d'Ascq

5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction

5.2.1 - Fonctionnement du conseil d'administration

La Société DBT est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

L'article 15.1 des statuts de la Société DBT prévoit que le Conseil d'Administration comprend trois membres au moins et douze membres au plus.

Au 30 juin 2019, le Conseil d'Administration de notre Société est composé de six administrateurs, dont deux administrateurs sont jugés indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la Société DBT et ses filiales susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration n'a pas distribué de jetons de présence au cours de l'exercice écoulé.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de six ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

5.2.2 - Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration au 30 juin 2019 est la suivante :

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle exercée dans le Groupe	Date de 1^{ère} nomination et de fin de mandat
Hervé Borgoltz	Président	Président Directeur Général	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
France Borgoltz	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Grégoire Borgoltz	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Jean-Charles Chaigne	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Philippe Serenon	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Alexandre Borgoltz	Administrateur	Directeur Commercial	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

**Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la Société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, familial, autre) avec ceux-ci.*

5.2.3. - *Activité du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois pendant l'exercice 2018/2019.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sont assumées par Monsieur Hervé Borgoltz. Aucune limitation formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

5.2.4. - *Modalités d'exercice de la direction générale*

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence Monsieur Hervé Borgoltz assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

Cette décision a été prise pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sauf modification du mode de l'exercice de la Direction générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

5.2.5. - *Rémunération des administrateurs et dirigeants*

A. Monsieur Hervé Borgoltz-Président Directeur Général de DBT (SA)

Suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 27 octobre 2015 la direction de la Société est dorénavant assurée par le Président-directeur général, Monsieur Hervé Borgoltz qui ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

La société Holding HFZ, dont Monsieur Hervé Borgoltz est gérant (dont le capital est détenu par Monsieur Hervé Borgoltz à hauteur de 50,0005% et par son épouse pour le solde), perçoit une rémunération pour sa fonction opérationnelle de Présidente des filiales françaises DBT-CEV et DBT-Ingénierie. La rémunération globale est inchangée et ressort à 315 500 € HT dont 210 000 € pour DBT-CEV et 105 500 € pour DBT-Ingénierie.

B. Monsieur Alexandre Borgoltz

Le 25 avril 2017, Monsieur Alexandre Borgoltz a été nommé en qualité d'administrateur de la société.

Monsieur Alexandre Borgoltz travaille dans le groupe depuis mars 2010 et est salarié de la société DBT CEV. Il exerce les fonctions de directeur commercial.

Tableau N°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	30 juin 2019
Rémunération due au titre de l'exercice (1)	62.128,38 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-

Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-
---	---

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	Montants dus au titre de l'exercice
Rémunération fixe annuelle	56.621,76 €
Rémunération variable annuelle	960 €
Rémunération variable pluri-annuelle	1.253,46 €
Rémunération exceptionnelle	-
Jetons de présence	-
Avantage en nature	3.293,16 €
TOTAL	62.128,38 €

C. Tableau 3 : Récapitulatif des jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'Administration

Néant.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il existe 5 mandataires sociaux non dirigeants. A ce jour, hormis la rémunération résultant du contrat de travail préexistant de Monsieur Alexandre Borgoltz aucun d'entre eux ne perçoit de rémunération du Groupe à quelque titre que ce soit. Aucune autre rémunération n'a été versée aux administrateurs.

5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ont été conclues conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce. En outre, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale

Il n'existe pas de conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale.

5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (saliées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Nom	Nature du Mandat	Société
Hervé Borgoltz	Gérant	Holding HFZ, SARL
		Rent and Sail, SARL
France Borgoltz	Gérant Gérant	SARL du Pont du Passage des Eaux SARL Educare By DBT
Grégoire Borgoltz	Néant	Néant
Jean-Charles Chaigne	Gérant	Contrie Développement
	Gérant	Solazas
Philippe Serenon	Néant	Néant
Alexandre Borgoltz	Néant	Néant

5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 21 décembre 2016, du 27 octobre 2015 et du 13 décembre 2018

5.7 - Le capital social au 30 juin 2019

Le montant du capital social s'élevait au 30 juin 2019 à 920.615,90 € divisés en 9.206.159 actions de 0,10 € de montant nominal chacune.

Annexe au rapport de gestion exercice clos le 30 juin 2019

Délégations consenties au Conseil d'administration par l'assemblée du 21 décembre 2016

n°	Résolutions approuvées par l'assemblée du 21 décembre 2016	Durée	Plafond	Utilisations	Solde	Solde en nombre d'actions
8	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital	26 mois	700 000 € en nominal 20 M€ en créances	-	-	3.532.432
9	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital par offre au public	26 mois	700 000 € en nominal 20 M€ en créances	-	-	3.532.432
10	Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	700 000 € et 20% par période de 12 mois (article L 225-136 3° du code de commerce)	-	-	941.313
12	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription (8 ^{ème} à 10 ^{ème}) en cas de demande excédentaire	26 mois	15% de l'émission initiale	-	-	-
13	Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 8 ^{ème} à 12 ^{ème} et 15 ^{ème} résolutions		1 000 000 € en nominal 20 M€ en créances	346.756,78 €	653.243,22	6.532.432
14	Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres	26 mois	700 000 euros	-	-	-

***Note** Au 26 octobre 2019 sur la base du contrat signé avec Nice and Green le 28 mars 2017 puis amendé par les avenants en date des 05 juillet 2017, 12 février 2018 et 13 décembre 2018 d'un montant global de 10,6 millions d'euros

Délégations consenties au Conseil d'administration par l'assemblée du 13 décembre 2018

n°	Résolutions approuvées par l'assemblée du 13 décembre 2018	Durée	Plafond	Utilisations	Solde	Solde en nombre d'actions
11	Augmentation de capital par émission d'instruments composés et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription Fin le 31 décembre 2019	18 mois	1.159.372,90	739.591,50	419.781,48	4.197.815

- 530 obligations ont émises
 - o 457 ont été converties pour un total de 7.395.915 actions émises, soit une augmentation de capital de 739.591,50 euros
 - o 73 obligations convertibles restent en circulation pour un montant de 1.460.000 euros

Toutes les obligations ont été émises.

Le nombre final d'actions émises par conversion des 73 obligations dépendra du cours de bourse au jour de la conversion selon les termes du contrat avec Nice and Green. L'utilisation a été mentionnée sur la base d'une hypothèse de conversion à 0.3478 euros correspondant à celle retenue pour la conversion intervenue le 21 octobre 2019, soit une augmentation de capital complémentaire de 419.781,48 euros.

Délégations consenties au Conseil d'administration par l'assemblée du 27 octobre 2015

n°	Résolutions approuvées par l'assemblée du 27 octobre 2015	Durée	Plafond	Utilisations	Solde	Solde en nombre d'actions
23	Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux	38 mois	5% du capital	-	-	-
24	Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	38 mois	5% du capital	-	-	-

